



N° de dossier :

Dispositif ARGENT DE POCHE

**Dossier de pré-inscription
13 et 14 Février 2023**

Nom : Prénom :

Sexe (entourer) : M F Date de naissance :/...../.....

Adresse :

.....

Téléphone fixe : et/ou Téléphone portable :

Téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

E-mail :

Etablissement scolaire fréquenté :

Classe :

Autre situation :

Indique ci-après tes motivations à t'inscrire :

.....

.....

.....

Pièces à joindre au dossier d'inscription et à déposer en mairie au plus tard le **mardi 31 janvier 2023.**

- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Relevé d'identité bancaire du jeune

Informations complémentaires :

Téléphone : 02.33.89.20.34

Autorisation parentale

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- ✓ La commune d'Isigny-le-Buat ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « argent de poche ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- ✓ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans ce dispositif. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- ✓ La commune d'Isigny-le-Buat s'engage à souscrire auprès d'une compagnie un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

AUTORISE mon enfant :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

à participer au dispositif « argent de poche ».

Fait à Isigny-le-Buat, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Je m'engage à respecter les règles pour le bon déroulement du chantier :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer ;
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de la pause ;
- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des chantiers (pantalons, haut à manches longues, chaussures fermées obligatoires) ;
- L'usage des téléphones portables et lecteurs de musique sont strictement interdits durant les chantiers ;
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants ;
- Je reste poli avec mon entourage ;
- Je prends soin du matériel.

Une demi-journée de travail (3h dont une demi-heure de pause) donne lieu à une indemnité de 15 € versée par virement bancaire.

Le non-respect des règles énoncées ci-dessus, entraînera des sanctions : exclusion temporaire ou définitive.

Fait à Isigny-le-Buat, le ___ / ___ / 2023

Signature du jeune et de son représentant légal